

SOCIÉTÉ

Ces automobilistes qui perdent sans raison leurs points de permis

Bugs informatiques, homonymies... Des avocats dénoncent des dysfonctionnements récurrents.

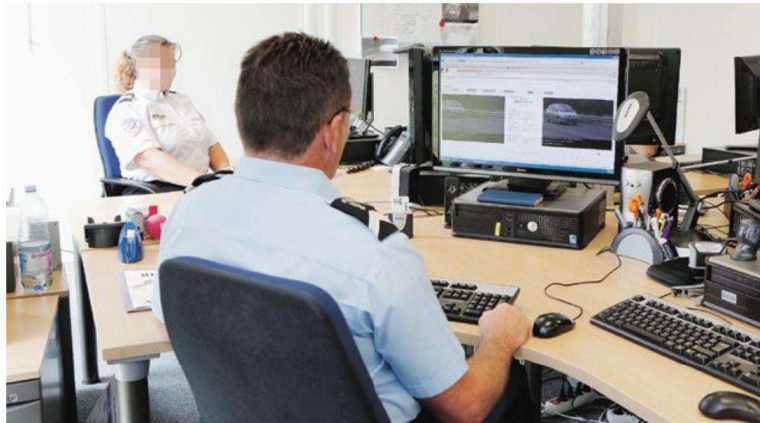
ANGÉLIQUE NÉGRONI anegroni@lefigaro.fr

SÉCURITÉ ROUTIÈRE Ce fut un petit bug informatique, mais un grand tournant pour un salarié. Directeur financier dans une entreprise, Frédéric B. ne se remet toujours pas de ses mésaventures. En voulant obtenir en mai dernier un permis de conduire international pour un séjour en Australie, il découvre au guichet d'une préfecture la face cachée de sa propre vie qu'il n'a pas vécue... Il se voit ainsi retracer le parcours de ses turpitudes commises sur la route. Récidive d'alcool au volant, grands excès de vitesse... Le voilà donc averti qu'il est chauffard, de surcroît de longue date, car son permis a été annulé par voie judiciaire depuis plus d'un quart de siècle, le 21 février 1991 précisément. Médusé, Frédéric B. repasse alors le film de sa vie. Et s'il avait eu un accident durant toutes ces années ? En quittant les lieux, il entrevoit la somme de difficultés qui l'attendent pour prouver son innocence, quand jugements et pièces administratives le clouent au pilori.

Après un parcours du combattant sur fond d'appels infructueux auprès de divers services, ce n'est que la semaine dernière qu'une lettre en date du 23 octobre, du ministère de l'Intérieur, clôt le cauchemar. Adressée à l'avocat qu'il a fini par prendre pour sortir de l'ornière, celle-ci indique : « Après examen attentif, je vous informe que son permis de conduire est de nouveau validé et doté de douze points à ce jour. » Pas un mot d'excuse ne figure sur le courrier et surtout aucune explication n'est livrée à cet automobiliste. Le silence est parfois brutal.

Cette affaire, qui est en soi exceptionnelle, est néanmoins symptomatique, selon M^e Rémy Josseaume, des erreurs provenant du système automatisé des infractions routières et du traitement réservé à ce contentieux de masse. « L'administration devrait au moins adresser des excuses et livrer un éclairage sur ce qui s'est produit », indique ce spécialiste de l'automobile, en soulignant aussi qu'une indemnisation soit prévue au niveau de l'administration. « La demande d'indemnisation qui est présentée à un tribunal doit au préalable être rejetée par les services de l'Intérieur auprès desquels elle est tout d'abord présentée », explique M^e Josseaume. « Or le silence de l'administration qui vaut rejet est la règle », déplore-t-il.

Avocate de son métier, mais prenant la parole comme victime d'une méprise, M^e Jennifer Jeannot appuie aussi cette demande. « L'erreur de l'administration m'a fait perdre du temps, de l'argent et provoqué un vrai stress », assure cette femme qui, pourtant, en tant que professionnelle du droit, est rompue aux situations complexes. Ainsi, en avril dernier, quand elle reçoit une amende de province, alors



Le centre national de traitement des amendes, à Rennes, où policiers et gendarmes constatent les infractions et valident l'envoi du PV.

qu'elle est en région parisienne, elle pense à une usurpation de plaques. Elle vérifie son solde de points. Horreur : celui-ci est vide avec, à la clé, une série d'entorses sur la route qui lui sont reprochées. Elle colmate alors aussitôt les brèches. Elle dépose plainte, passe en hâte un stage de récupération de points avant l'annulation officielle de son permis, change ses plaques d'immatriculation. En parallèle, elle appelle en vain les services concernés : Rennes, Paris... « Que voulez-vous, j'ai alors roulé avec un permis invalidé au risque de me retrouver en garde à vue », dit-elle, avant de voir sa situation rétablie depuis peu avec, en prime, aussi peu d'égards. Une lettre sèche l'informant qu'on avait corrigé l'erreur, sans autre forme de procès. Jennifer Jeannot

“L'erreur administrative m'a fait perdre du temps, de l'argent et provoqué un vrai stress”

JENNIFER JEANNOT

ne mâche pas ses mots. « C'est honteux ! Et l'administration n'a pas répondu à ma demande d'indemnisation », dit-elle. Elle ira donc plaider sa cause devant un juge. Le père de Sofia devra lui aussi prendre le chemin du tribunal après avoir connu des vicissitudes similaires. Les méfaits d'un autre lui ont été attribués. « Après un séjour à l'étranger et de retour en France, mon père a été arrêté à l'aéroport et on lui a pris son permis, dit-elle. Il a 68 ans et a été choqué par ce qui s'est passé. Cela a ensuite duré des mois », relate Sofia.

Pour M^e Josseaume, ces dysfonctionnements récurrents liés à un « dispositif en surchauffe » vont forcément augmenter en raison d'une hausse déjà annoncée des recettes des amendes l'an prochain. Entre les radars double sens, ceux embarqués dans des voitures et une nouvelle technologie plus performante, l'envolée des flashs en 2018 est en effet attendue. Selon le projet de loi de finances 2018, les radars automatiques devraient ainsi rapporter davantage à l'État. Pour la première fois, le milliard d'euros devrait être dépassé.

De son côté, la Sécurité routière fait valoir que la tendance des cas litigieux est pourtant aujourd'hui à la baisse. « Les recours ont même diminué de moitié en deux ans », assure-t-on. Ainsi, le con-

tentieux administratif devant les tribunaux administratifs ou le Conseil d'État est passé de 3 334 dossiers, en 2015, à 3 015 en 2016 et à 1 337 depuis le premier semestre 2017. ■

EN BREF

#MeToo: quelques centaines de manifestants en France Ils n'étaient que quelques centaines à se rassembler dimanche en France pour dénoncer harcèlement, agressions sexuelles ou viols subis, dans le sillage des témoignages qui ont déferlé sur la Toile sous les hashtags #MeToo et #Balancetonporc. L'appel à manifester avait été lancé dans l'espoir de « faire de #MeToo autre chose qu'un buzz sur les réseaux sociaux ».

Assassinat d'un journaliste: le frère de Blaise Compaoré arrêté en France

François Compaoré, frère du président burkinabé déchu Blaise Compaoré, a été arrêté dimanche à sa descente d'avion à Roissy, en vertu d'un mandat d'arrêt international délivré par le Burkina Faso dans l'enquête sur l'assassinat en 1998 d'un journaliste critique du pouvoir.

Décès de Jacques Sauvageot, figure de Mai 68

L'une des figures de la révolte étudiante de Mai 68, Jacques Sauvageot, à l'époque vice-président du syndicat étudiant Unef, est décédé à l'âge de 74 ans. Aux côtés d'Alain Geismar et de Daniel Cohn-Bendit, il fut l'un des dirigeants du mouvement de contestation qui ébranla le pouvoir gaulliste.

YVES CALVI

EN CLAIR SUR

CANAL+

A PARTIR DE 18H40 DANS

L'INFO DU VRAI

ANALYSEZ L'ACTUALITÉ EN PROFONDEUR AVEC YVES CALVI

DANS L'INFO DU VRAI, TOUS LES SOIRS EN DIRECT SUR **CANAL+**.

Silence des autorités sur l'expérimentation du 80 km/h pour faire baisser la mortalité

L'expérimentation, démarrée en juillet 2015, d'une vitesse limitée à 80 km/h au lieu de 90 km/h était prévue pour durer deux ans. Ainsi, les quatre tronçons de routes secondaires dans l'Yonne et la Nièvre retenus pour tester les effets de cette baisse auraient dû revenir au 90 km/h depuis juillet dernier. Or les panneaux sont restés inchangés et les automobilistes doivent toujours conduire à vitesse réduite. Interrogés sur les suites données à cette étude confiée au Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), les services de l'État restent aujourd'hui bien flous. Or l'enjeu de ce test est important.

Il doit permettre à l'État de retenir ou non une baisse généralisée du 80 km/h sur toutes nos routes, au lieu de l'actuel 90 km/h. Selon les experts, cette vitesse réduite permettrait d'épargner de 350 à 400 vies par an. Face au silence des autorités sur cette expérimentation, certains, opposés « au 80 », se mettent alors à rêver à un abandon en douceur de cette piste pour faire baisser la mortalité sur nos routes. Toutefois, le sujet pourrait resurgir lors d'un prochain comité interministériel de la sécurité routière (CISR) prévu avant la fin de cette année et au cours duquel de nouvelles mesures devraient être annoncées. Mais pour l'heure, aucune date pour ce nouveau CISR n'a été retenue. A. N.